

TELUS CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(NON VÉRIFIÉ)
31 MARS 2003

États consolidés des résultats

| Trimestres terminés les 31 mars (non vérifié) (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|-------------------|-------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 740,9 \$ | 1 698,0 \$ |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Exploitation | 1 070,1 | 1 108,7 |
| Amortissement des actifs corporels | 318,6 | 291,1 |
| Amortissement des actifs incorporels | 92,5 | 83,3 |
| Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 3) | 6,5 | 12,5 |
| | 1 487,7 | 1 495,6 |
| BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | 253,2 | 202,4 |
| Autres charges (produits), montant net | 5,6 | 4,8 |
| Coûts de financement (note 4) | 161,6 | 181,4 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE | 86,0 | 16,2 |
| Impôts sur les bénéfices (recouvrement) (note 5) | (5,9) | 16,5 |
| Part des actionnaires sans contrôle | 0,7 | 0,5 |
| BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) | 91,2 | (0,8) |
| Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées | 0,9 | 0,9 |
| Intérêts sur débetures convertibles, après impôts sur les bénéfices | 1,7 | 1,6 |
| BÉNÉFICE (PERTE) AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE | 88,6 \$ | (3,3) \$ |
| BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (EN DOLLARS) (NOTE 6) | | |
| – De base | 0,26 | (0,01) |
| – Dilué | 0,26 | (0,01) |
| DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (EN DOLLARS) | 0,15 | 0,15 |
| NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION (EN MILLIONS) | | |
| – De base | 346,8 | 304,0 |
| – Dilué | 347,0 | 304,0 |

États consolidés des bénéfices non répartis

| Trimestres terminés les 31 mars (non vérifié) (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|-----------------|-------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 630,4 \$ | 1 654,8 \$ |
| Perte de valeur transitoire des actifs incorporels à durée de vie indéfinie | - | (595,2) |
| Solde d'ouverture ajusté | 630,4 | 1 059,6 |
| Bénéfice net (perte nette) | 91,2 | (0,8) |
| | 721,6 | 1 058,8 |
| Moins : Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote versés en espèces | 42,7 | 25,4 |
| Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis en actions nouvellement émises | 9,2 | 20,2 |
| Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées | 0,9 | 0,9 |
| Intérêts sur débetures convertibles, après impôts | 1,7 | 1,6 |
| SOLDE À LA FIN (note 14) | 667,1 \$ | 1 010,7 \$ |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

Bilans consolidés

| (non vérifié) (en millions) | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
|--|-----------------------|---------------------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse et placements temporaires, montant net | 7,4 \$ | — \$ |
| Débiteurs (note 8) | 553,4 | 640,4 |
| Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à recevoir | 345,5 | 134,0 |
| Stocks | 86,3 | 96,5 |
| Impôts futurs à court terme | 156,1 | 138,8 |
| Frais payés d'avance et autres | 189,1 | 163,5 |
| | 1 337,8 | 1 173,2 |
| Immobilisations, montant net (note 9) | | |
| Immobilisations corporelles et autres | 7 869,2 | 8 025,9 |
| Actifs incorporels amortissables | 930,6 | 998,5 |
| Actifs incorporels à durée de vie indéfinie | 2 950,1 | 2 950,1 |
| | 11 749,9 | 11 974,5 |
| Autres actifs | | |
| Frais reportés (note 10) | 589,3 | 729,1 |
| Impôts futurs | 957,4 | 1 170,3 |
| Placements | 47,8 | 48,1 |
| Écarts d'acquisition (note 11) | 3 124,7 | 3 124,6 |
| | 4 719,2 | 5 072,1 |
| | 17 806,9 \$ | 18 219,8 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Passif à court terme | | |
| Encaisse et placements temporaires, montant net | — \$ | 9,0 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 1 170,8 | 1 198,8 |
| Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif (note 3) | 253,0 | 400,4 |
| Dividendes à payer | 52,8 | 52,2 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 339,2 | 330,3 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12) | 161,4 | 190,3 |
| | 1 977,2 | 2 181,0 |
| Dette à long terme (note 12) | 7 715,2 | 8 197,4 |
| Impôts futurs | 990,6 | 992,3 |
| Autres passifs à long terme (note 13) | 613,7 | 405,3 |
| Part des actionnaires sans contrôle | 11,4 | 11,2 |
| Capitaux propres (note 14) | | |
| Débitures convertibles | 151,2 | 148,5 |
| Actions préférentielles et privilégiées | 69,7 | 69,7 |
| Actions ordinaires | 6 277,9 | 6 214,4 |
| | 6 498,8 | 6 432,6 |
| | 17 806,9 \$ | 18 219,8 \$ |

Engagements et passifs éventuels (note 15)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés des flux de trésorerie

| Trimestres terminés les 31 mars (non vérifié) (en millions) | 2003 | 2002 |
|--|---------|-----------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Bénéfice (perte) provenant de l'exploitation | 91,2 \$ | (0,8) \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie : | | |
| Amortissement | 411,1 | 374,4 |
| Impôts futurs | 36,9 | 10,6 |
| Montant net des charges (produits) de retraite | 13,1 | (7,5) |
| Autres, montant net | 1,7 | 0,1 |
| Marge brute d'autofinancement avant coûts de restructuration et de réduction de l'effectif | 554,0 | 376,8 |
| Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces (note 3) | (147,4) | (30,5) |
| Marge brute d'autofinancement | 406,6 | 346,3 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16) | (6,9) | (52,6) |
| Rentrées liées aux activités d'exploitation | 399,7 | 293,7 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Dépenses en immobilisations (note 9 a) | (207,8) | (405,9) |
| Produit tiré de la vente de propriétés (note 9 b) | 19,3 | - |
| Autres | 5,9 | (9,4) |
| Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement | (182,6) | (415,3) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote | 20,1 | 32,8 |
| Dividendes aux actionnaires | (44,8) | (26,8) |
| Émission de dette à long terme (note 12) | 17,5 | 192,0 |
| Remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette à long terme (note 12) | (200,1) | (79,3) |
| Variation des obligations à court terme | - | (61,5) |
| Amortissement des frais d'émission de la dette et autres | 6,6 | 1,7 |
| Rentrées (sorties) liées aux activités de financement | (200,7) | 58,9 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE | | |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net | 16,4 | (62,7) |
| Encaisse et placements temporaires, montant net, au début | (9,0) | 17,1 |
| Encaisse et placements temporaires, montant net, à la fin | 7,4 \$ | (45,6) \$ |
| INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE | | |
| Intérêts versés | 36,0 \$ | 42,3 \$ |
| Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement (note 5) versés | 0,6 \$ | 13,2 \$ |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

31 MARS 2003 (non vérifié)

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada, offrant un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

1. États financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont dressés suivant les mêmes conventions comptables (sous réserve de ce qui est expliqué à la note 2 de ces états financiers consolidés intermédiaires) et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

Le terme « société » désigne TELUS Corporation et, lorsque le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

2. Modification de conventions comptables

(a) Informations à fournir sur les garanties

À compter du 1^{er} janvier 2003, la nouvelle note d'orientation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») relative aux informations à fournir sur les garanties s'applique à la société (Note d'orientation concernant la comptabilité 14 de l'ICCA (se reporter à la note 15 c). Cette note d'orientation traite des informations à fournir par un garant, dans ses états financiers, sur les obligations auxquelles il est tenu en raison des garanties qu'il a données.

(b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

À compter de l'exercice 2004 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliquent. Le nouveau chapitre vise la constatation et l'évaluation des passifs au titre des obligations réglementaires, contractuelles ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, normalement au moment où ils sont engagés, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale de ces actifs. Les obligations sont initialement évaluées à leur juste valeur (au moyen de la méthode fondée sur l'actualisation) et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable des actifs en cause. Dans les périodes subséquentes, la société doit constater les variations de passif résultant de l'écoulement du temps et de la révision de l'échéancier du montant de flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service des immobilisations est amorti de la même façon que l'actif en cause; les variations de passif résultant de l'écoulement du temps servent également à déterminer les résultats de l'exploitation. À l'heure actuelle, la société évalue l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

3. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

En 2001, la société a progressivement mis en place un programme d'efficacité opérationnelle (« PEO ») visant à améliorer la productivité opérationnelle et financière et la compétitivité de la société. La première étape de ce programme visait la restructuration aux fins de fusion des activités de TELUS Mobilité et la réorganisation de TELUS Communications. Environ la moitié de la charge inscrite à ce titre en 2001 était liée aux coûts d'intégration de TELUS Mobilité, y compris la réduction de valeur des immobilisations désuètes, les charges de reconfiguration des appareils et les indemnités de licenciement de personnel. Les charges restantes étaient liées à la réorganisation de TELUS Communications, y compris les indemnités de licenciement de personnel et les charges de réduction de valeur des immobilisations.

La seconde étape du PEO amorcée au début de 2002 a continué de mettre l'accent sur la réduction de l'effectif, mais elle comportait également un examen détaillé de tous les processus de la société en vue de repérer des occasions d'améliorer l'efficacité financière et opérationnelle. Par conséquent, la société a mis en place un programme offrant un régime d'incitation à la retraite anticipée (« RIRA ») et un régime d'incitation au départ volontaire (« RIDV ») à 11 000 employés syndiqués sur un total de plus de 16 000 et la société a annoncé les détails des initiatives PEO, incluant la rationalisation des processus, une diminution du portefeuille de produits de TELUS et des processus connexes, l'utilisation optimale des biens immobiliers, des réseaux et des autres actifs, la gestion améliorée des commandes des clients, le resserrement des fonctions de soutien au sein de la société, la consolidation des fonctions opérationnelles et administratives, et le regroupement des centres de contact avec la clientèle.

La troisième étape du PEO, qui a débuté au troisième trimestre de 2002, mettait l'accent sur la mise en application des initiatives indiquées ci-dessus. Le regroupement des bureaux administratifs était pratiquement terminé au 31 décembre 2002.

Le tableau suivant indique les coûts du programme jusqu'à présent et leur variation au cours de la période, de même que les passifs correspondants et leur variation au cours de la période.

| (en millions) | Du lancement du programme (a) jusqu'au 31 décembre 2002 | Trimestre terminé le 31 mars 2003 | Du lancement du programme (a) jusqu'au 31 mars 2003 | Éléments du programme (a) ne pouvant pas encore être constatés | Total du programme (a) |
|--|---|-----------------------------------|---|--|------------------------|
| Coûts de réduction de l'effectif | | | | | |
| Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres) | 498,5 \$ | - \$ | 498,5 \$ | - \$ | 498,5 \$ |
| Départs non volontaires et autres | 220,8 | - | 220,8 | - | 220,8 |
| | 719,3 | - | 719,3 | - | 719,3 |
| Frais de résiliation de baux | 16,1 | 3,4 | 19,5 | - | 19,5 |
| Radiation d'actifs et autres charges | 32,9 | 3,1 | 36,0 | 12,9 | 48,9 |
| Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif | 768,3 | 6,5 | 774,8 | 12,9 \$ | 787,7 \$ |
| Moins : | | | | | |
| Paiements | 332,0 | 153,9 | 485,9 | | |
| Radiation d'actifs liés à la restructuration et autres | 30,5 | - | 30,5 | | |
| Reclassement au poste « Autres passifs à long terme » (passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite) | 5,4 | - | 5,4 | | |
| | 367,9 | 153,9 | 521,8 | | |
| Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif | 400,4 \$ | (147,4) \$ | 253,0 \$ | | |

(a) Le programme comprend les étapes 1, 2 et 3 du programme d'efficacité opérationnelle.

Notes complémentaires

Le tableau suivant présente la situation de diverses initiatives dans le cadre du PEO. Les charges et les passifs liés aux programmes RIRA et RIDV sont constatés au moment où l'employé accepte l'offre officielle de la société. Par conséquent, les coûts liés au PEO pourraient et ont été, le cas échéant, constatés avant que l'événement sous-jacent se produise.

| | Du lancement du programme (a) jusqu'au 31 décembre 2002 | Trimestre terminé le 31 mars 2003 | Du lancement du programme (a) jusqu'au 31 mars 2003 | Par la suite | Total du programme (a) |
|---|---|-----------------------------------|---|--------------|------------------------|
| Regroupement des centres de contact avec la clientèle | 24 | 13 | 37 | 9 | 46 |
| Fermeture de boutiques de TELUS | 33 | - | 33 | - | 33 |
| Réduction nette de l'effectif | | | | | |
| Étape 1 | 800 | - | 800 | - | 800 |
| Étapes 2 et 3 | 5 200 | 600 | 5 800 | 700 | 6 500 |
| | 6 000 | 600 | 6 600 | 700 | 7 300 |

(a) Le programme comprend les étapes 1, 2 et 3 du programme d'efficacité opérationnelle.

4. Coûts de financement

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|----------|----------|
| Intérêts sur la dette à long terme | 170,6 \$ | 179,2 \$ |
| Intérêts sur les obligations à court terme et autres | 1,0 | 1,9 |
| Perte de change (a) | 0,4 | 0,8 |
| | 172,0 | 181,9 |
| Intérêts capitalisés pendant la construction | - | (0,2) |
| Intérêts créditeurs (y compris les intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts) | (10,4) | (0,3) |
| | 161,6 \$ | 181,4 \$ |

(a) Ces montants comprennent des gains (pertes) de 0,3 dollars ((0,3) dollars en 2002) ayant trait à l'inefficacité de la couverture.

5. Impôts sur les bénéfices

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|------------|---------|
| Exigibles | (200,8) \$ | 5,9 \$ |
| Futurs | 194,9 | 10,6 |
| | (5,9) \$ | 16,5 \$ |

La charge (le recouvrement) d'impôts sur les bénéfices de la société diffère de ceux obtenus par l'application des taux d'imposition prescrits par la loi en raison des éléments suivants :

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | | 2002 | |
|---|----------|----------|---------|----------|
| Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prescrits par la loi | 31,8 \$ | 37,0 % | 6,5 \$ | 40,4 % |
| Taux des exercices précédents appliqués au règlement de questions fiscales | (47,0) | - | - | - |
| Autres | 3,5 | | 3,4 | |
| | (11,7) | (13,6) % | 9,9 | 61,1 % |
| Impôt des grandes sociétés | 5,8 | | 6,6 | |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices présentée aux états consolidés des résultats | (5,9) \$ | (6,9) % | 16,5 \$ | n.s. (a) |

(a) n.s. : non significatif

La société poursuit des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2003, la société a enregistré des crédits d'impôt à l'investissement de 1,2 million de dollars (néant en 2002), desquels un montant de 1,0 million de dollars (néant

en 2002) a été comptabilisé en réduction des charges d'exploitation et le solde, en réduction des dépenses en immobilisations.

6. Montants par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient en divisant le bénéfice (la perte) afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le calcul du bénéfice dilué par action ordinaire et action sans droit de vote traduit l'incidence des options sur actions et des bons de souscription ainsi que des actions pouvant être émises à la conversion de débentures. Les débentures convertibles n'ont eu aucun effet dilutif au cours des périodes présentées.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement des numérateurs et des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et dilué par action.

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|--|-------------|-------------|
| Bénéfice (perte) | 91,2 \$ | (0,8) \$ |
| Déduire : | | |
| Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées | 0,9 | 0,9 |
| Intérêts sur débentures convertibles | 1,7 | 1,6 |
| Bénéfice (perte) de base et dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote | 88,6 \$ | (3,3) \$ |
| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
| Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation | 346,8 | 304,0 |
| Effet des titres dilutifs | | |
| Exercice d'options sur actions et de bons de souscription (a) | 0,2 | - |
| Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation | 347,0 | 304,0 |

(a) Les calculs excluent les options sur actions, dont le nombre s'élève à 0,4 pour le trimestre terminé le 31 mars 2002, puisqu'elles sont antidilutives.

7. Rémunération à base d'actions

La société applique la méthode de la valeur intrinsèque pour comptabiliser les attributions d'une rémunération à base d'actions à ses employés. Par conséquent, aucune charge de rémunération afférente aux régimes d'options sur actions n'est constatée dans les comptes. Dans le cas des options sur actions attribuées après 2001, la société est tenue de présenter l'incidence sur le bénéfice et le bénéfice par action qu'aurait eu l'application de la méthode de la juste valeur à la rémunération à base d'actions. Sachant que la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices 2003 et 2002 est de 4,26 \$ et de 8,18 \$, respectivement, cette incidence se traduirait approximativement par les montants pro forma que voici :

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions, sauf les montants par action) | 2003 | 2002 |
|--|---------|-----------|
| Charge de rémunération | 4,1 \$ | 0,9 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) | | |
| Données présentées | 91,2 \$ | (0,8) \$ |
| Données pro forma | 87,1 \$ | (1,7) \$ |
| Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire et action sans droit de vote | | |
| De base et dilué | | |
| Données présentées | 0,26 \$ | (0,01) \$ |
| Données pro forma | 0,24 \$ | (0,01) \$ |

Étant donné que seules les options sur actions attribuées après 2001 sont incluses, ces informations pro forma risquent de ne pas être révélatrices des incidences sur le bénéfice net (la perte nette) pour les exercices futurs.

Notes complémentaires

La juste valeur de chaque option attribuée est estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle Black et Scholes et repose sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| Trimestres terminés les 31 mars | 2003 | 2002 |
|---------------------------------|--------|--------|
| Taux d'intérêt sans risque | 5,0 % | 5,9 % |
| Durée de vie prévue (en années) | 4,5 | 10,0 |
| Volatilité prévue | 40,0 % | 35,0 % |
| Rendement lié aux dividendes | 4,0 % | 3,6 % |

Les déchéances d'options sont comptabilisées durant la période au cours de laquelle survient la déchéance.

8. Débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc. (« TCI »), filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention (la « titrisation de l'exercice 2002 ») avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars.

| (en millions) | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Portefeuille géré total | 1 029,9 \$ | 1 139,0 \$ |
| Créances titrisées | (575,5) | (595,4) |
| Droits conservés dans les créances vendues | 99,0 | 96,8 |
| Créances détenues | 553,4 \$ | 640,4 \$ |

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2003, la société a constaté une perte de 1,2 million de dollars résultant de la vente de créances, découlant de la titrisation de l'exercice 2002.

Les flux de trésorerie tirés des opérations de titrisation de l'exercice 2002 se présentent comme suit :

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 |
|--|------------|
| Produit cumulé tiré de la titrisation au début | 475,0 \$ |
| Produit tiré de nouvelles titrisations | 3,0 |
| Paiements au titre de la réduction de la titrisation | (24,0) |
| Produit cumulé tiré de la titrisation à la fin | 454,0 \$ |
| Produits tirés des montants encaissés réinvestis dans les opérations de titrisation à rechargement | 1,018,4 \$ |
| Produits tirés des montants encaissés au titre des droits conservés | 206,5 \$ |

9. Immobilisations**(a) Immobilisations, montant net**

| (en millions) | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | |
|--|-------------|----------------------|------------------------|---------------------------|
| | | | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
| Immobilisations corporelles et autres | | | | |
| Équipement du réseau de télécommunications | 16 017,6 \$ | 9 891,5 \$ | 6 126,1 \$ | 6 252,9 \$ |
| Biens loués à la clientèle | 416,6 | 344,2 | 72,4 | 77,5 |
| Bâtiments | 1 505,0 | 688,4 | 816,6 | 836,0 |
| Mobilier et matériel de bureau | 848,3 | 581,0 | 267,3 | 280,8 |
| Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition | 30,0 | 22,0 | 8,0 | 10,3 |
| Autres | 364,2 | 234,4 | 129,8 | 144,0 |
| Terrains | 51,5 | - | 51,5 | 55,4 |
| Installations en construction | 372,9 | - | 372,9 | 341,6 |
| Matériaux et fournitures | 24,6 | - | 24,6 | 27,4 |
| | 19 630,7 | 11 761,5 | 7 869,2 | 8 025,9 |
| Actifs incorporels amortissables : | | | | |
| Clientèle | 362,9 | 56,8 | 306,1 | 311,6 |
| Logiciels | 993,0 | 456,6 | 536,4 | 600,3 |
| Emprises et autres | 115,7 | 27,6 | 88,1 | 86,6 |
| | 1 471,6 | 541,0 | 930,6 | 998,5 |
| Actifs incorporels à durée indéfinie : | | | | |
| Licences d'utilisation de spectre (a) | 3,968,6 | 1 018,5 | 2 950,1 | 2 950,1 |
| | 25 070,9 \$ | 13 321,0 \$ | 11 749,9 \$ | 11 974,5 \$ |

(a) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 incluent des ajouts de 19,9 millions de dollars (35,3 millions de dollars en 2002) aux actifs incorporels amortissables.

(b) Vente de propriétés

Au cours de 2003, la société a cédé une propriété non stratégique en vertu d'une opération liée à un contrat de cession-bail. Un gain avant impôts de 8,2 millions de dollars sur un produit en espèces total de 19,3 millions de dollars a été reporté et sera amorti sur la durée du bail.

10. Frais reportés

| (en millions) | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Actif de retraite transitoire et excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge aux résultats | 375,3 \$ | 367,9 \$ |
| Frais d'émission des titres d'emprunt, déduction faite de l'amortissement | 49,8 | 53,4 |
| Actif de couverture reporté | - | 134,1 |
| Coûts reportés afférents à l'activation et à l'installation (a) | 97,8 | 100,3 |
| Autres | 66,4 | 73,4 |
| | 589,3 \$ | 729,1 \$ |

(a) Les frais initiaux d'activation d'un compte client, de même que les coûts directs correspondants qui ne dépassent pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation avec le client.

11. Écart d'acquisition

Les ajouts aux écarts d'acquisition découlant d'une contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition effectuée au cours de l'exercice précédent s'établissent à 0,1 million de dollars pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 (néant en 2002).

12. Dette à long terme**(a) Détails de la dette à long terme**

(en millions de dollars)

| <i>Série</i> | <i>Taux</i> | <i>Échéance</i> | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
|--|-------------|-----------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Billets de TELUS Corporation | | | | |
| CA | 7,5 % | Juin 2006 | 1 570,2 \$ | 1 569,7 \$ |
| US | 7,5 % | Juin 2007 | 1 710,6 | 1 835,5 |
| US | 8,0 % | Juin 2011 | 2 820,6 | 3 026,6 |
| | | | 6 101,4 | 6 431,8 |
| Facilités bancaires de TELUS Corporation | | | | |
| | | Mai 2004 | 504,0 | 655,0 |
| Débentures de TELUS Communications Inc. | | | | |
| 1 | 12,00 % | Mai 2010 | 50,0 | 50,0 |
| 2 | 11,90 % | Novembre 2015 | 125,0 | 125,0 |
| 3 | 10,65 % | Juin 2021 | 175,0 | 175,0 |
| 5 | 9,65 % | Avril 2022 | 249,0 | 249,0 |
| A | 9,50 % | Août 2004 | 189,5 | 189,5 |
| B | 8,80 % | Septembre 2025 | 200,0 | 200,0 |
| | | | 988,5 | 988,5 |
| Débentures-billets à moyen terme de TELUS Communications Inc. | | | | |
| 96-9 | 6,25 % | Août 2004 | 20,0 | 20,0 |
| 99-1 | 6,40 % | Juin 2003 | 151,0 | 151,0 |
| | | | 171,0 | 171,0 |
| Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications (Québec) Inc. | | | | |
| T | 10,80 % | Mars 2003 | - | 30,0 |
| U | 11,50 % | Juillet 2010 | 30,0 | 30,0 |
| | | | 30,0 | 60,0 |
| Billets à moyen terme de TELUS Communications (Québec) Inc. | | | | |
| 1 | 7,10 % | Février 2007 | 70,0 | 70,0 |
| Billets à escompte de premier rang de TELUS Communications Inc. | | | | |
| | | | 0,8 | 0,8 |
| Contrats de location-acquisition émis à divers taux d'intérêt allant de 5,3 % à 18,0 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2006 | | | | |
| | | | 7,6 | 10,1 |
| Autres | | | | |
| | | | 3,3 | 0,5 |
| Total de la dette | | | 7 876,6 | 8 387,7 |
| Moins : tranche à court terme | | | 161,4 | 190,3 |
| Dette à long terme | | | 7 715,2 \$ | 8 197,4 \$ |

(b) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives au remboursement de la dette à long terme pour chacun des exercices terminés les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)

| | |
|----------------------------|-----------------|
| 2003 (reste de l'exercice) | 161,2 \$ |
| 2004 | 714,2 |
| 2005 | - |
| 2006 | 1 578,0 |
| 2007 | 1 868,2 |

13. Autres passifs à long terme

| (en millions) | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Gain reporté sur les opérations de cession-bail d'immeubles | 116,9 \$ | 111,1 \$ |
| Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite | 152,2 | 149,7 |
| Passif de couverture reporté | 197,6 | - |
| Frais reportés afférents à l'activation et à l'installation (a) | 97,8 | 100,3 |
| Autres | 49,2 | 44,2 |
| | 613,7 \$ | 405,3 \$ |

(a) Les frais initiaux d'activation d'un compte client, de même que les coûts directs correspondants qui ne dépassent pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation avec le client.

14. Avoir des porteurs d'actions ordinaires**(a) Détails des capitaux propres**

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Débitures convertibles | 151,2 \$ | 148,5 \$ |
| Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc. | | |
| Autorisées | | |
| Actions privilégiées de premier rang sans droit de vote | Nombre illimité | |
| Émises | Prime de rachat (b) | |
| Cumulatif | | |
| 6,00 \$ Actions préférentielles | 8 090 | 10,0 % |
| 4,375 \$ Actions privilégiées | 53 000 | 4,0 % |
| 4,50 \$ Actions privilégiées | 47 500 | 4,0 % |
| 4,75 \$ Actions privilégiées | 71 250 | 5,0 % |
| 4,75 \$ Actions privilégiées (série 1956) | 71 250 | 4,0 % |
| 5,15 \$ Actions privilégiées | 114 700 | 5,0 % |
| 5,75 \$ Actions privilégiées | 96 400 | 4,0 % |
| 6,00 \$ Actions privilégiées | 42 750 | 5,0 % |
| 1,21 \$ Actions privilégiées | 768 400 | 4,0 % |
| | 69,7 | 69,7 |

Avoir des porteurs d'actions ordinaires

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Actions | | |
| Autorisées | | |
| Actions ordinaires | 1 000 000 000 | |
| Actions sans droit de vote | 1 000 000 000 | |
| Actions privilégiées de premier rang | 1 000 000 000 | |
| Actions privilégiées de second rang | 1 000 000 000 | |
| Émises | | |
| Actions ordinaires (c) | 2 294,8 | 2 275,1 |
| Actions sans droit de vote (c) | 3 251,1 | 3 243,2 |
| Options et bons de souscription (d), (e) | 56,7 | 56,8 |
| Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions (f) et autres charges | 0,8 | 1,5 |
| Bénéfices non répartis | 667,1 | 630,4 |
| Surplus d'apport | 7,4 | 7,4 |
| | 6 277,9 | 6 214,4 |
| Total des capitaux propres | 6 498,8 \$ | 6 432,6 \$ |

(b) Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc.

La société a le droit de racheter les actions préférentielles et les actions privilégiées sous réserve d'un préavis de trois mois.

(c) Variation des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

| Trimestre terminé le 31 mars | 2003 | |
|--|------------------|--------------------------|
| | Nombre d'actions | Montant (en millions) |
| Actions ordinaires | | |
| Au début | 187 271 994 | 2 275,1 \$ |
| Achat d'actions par les employés | 1 035 727 | 18,1 |
| Réinvestissement de dividendes en actions | 94 520 | 1,6 |
| À la fin | 188 402 241 | 2 294,8 \$ |
| Actions sans droit de vote | | |
| Au début | 158 407 931 | 3 243,2 \$ |
| Levée d'options sur actions (d) | 4 371 | 0,2 |
| Régime incitatif à base d'actions (f) | 10 100 | 0,1 |
| Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (g) | | |
| Réinvestissement de dividendes en actions | 468 089 | 7,4 |
| Paiements facultatifs en espèces | 15 108 | 0,2 |
| À la fin | 158 905 599 | 3 251,1 \$ |

(d) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les administrateurs, les dirigeants et d'autres employés reçoivent des options sur actions ordinaires ou des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur marchande des actions à la date de l'attribution. Les options attribuées dans le cadre des régimes peuvent être levées au cours de périodes définies ne dépassant pas 10 ans à compter de la date de l'attribution. Au 31 mars 2003, 26 740 462 actions (25 824 684 au 31 décembre 2002) ont été réservées afin d'être émises dans le cadre des régimes d'options sur actions.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des régimes d'options sur actions de la société pour le trimestre terminé le 31 mars 2003.

| Trimestre terminé le 31 mars | 2003 | |
|------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix moyen pondéré des options |
| En circulation au début | 24 689 860 | 25,60 \$ |
| Octroyées | 959 855 | 14,84 |
| Levées | (4 371) | 5,95 |
| Déchues | (610 479) | 29,73 |
| Expirées | (141 205) | 20,75 |
| En circulation à la fin | 24 893 660 | 25,12 |

(e) Bons de souscription

Conformément aux modalités de la convention d'achat de Clearnet, entrée en vigueur le 18 janvier 2001, TELUS Corporation a échangé les bons de souscription détenus par les détenteurs des anciens bons de souscription de Clearnet. Chaque bon de souscription donne droit au détenteur d'acheter une action sans droit de vote au prix de 10,00 \$ US l'action jusqu'au 15 septembre 2005. Le produit de l'exercice des bons de souscription est porté au crédit du capital-actions. Au 31 mars 2003, 779 434 bons de souscription (779 434 au 31 décembre 2002) étaient en circulation.

(f) Régime incitatif à base d'actions

La société a lancé un régime afin d'augmenter les ventes de divers produits et services en offrant une rémunération au rendement supplémentaire sous forme d'actions sans droit de vote. La société a réservé 262 950 actions (273 050 au 31 décembre 2002) à des fins d'émission aux fins de ce régime. Au 31 mars 2003, les actions gagnées, mais pas encore émises, sont comptabilisées à titre de composante des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires.

(g) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements facultatifs en espèces. Le régime peut, au gré de la société, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché; toutefois, aucun escompte ne sera accordé dans le cas des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements additionnels facultatifs en espèces. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ et maximal de 20 000 \$ par année civile. En application de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'émission des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées en Bourse aux cours du marché.

15. Engagements et passifs éventuels

(a) Initiatives dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle

Comme il est indiqué à la note 3, la société estime qu'un montant de restructuration supplémentaire d'environ 12,9 millions de dollars pourrait être inscrit en 2003 relativement au programme d'efficacité opérationnelle pour des éléments qui ne pouvaient pas être inscrits en 2002.

(b) Négociations collectives

En 2000, TELUS a entrepris des négociations collectives avec le Telecommunications Workers Union en vue d'une nouvelle convention collective devant remplacer d'anciennes conventions conclues avec BC TEL et TELUS en Alberta. Après l'acquisition de Clearnet et les opérations ultérieures, le secteur Mobilité a assumé la responsabilité de négociations distinctes pour ses entreprises syndiquées de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Il s'agit de la première ronde de négociations collectives depuis la fusion de BC TELECOM et de TELUS Alberta, et la société vise à remplacer les diverses conventions collectives précédentes par une seule convention collective pour la nouvelle unité de négociation.

Au cours du quatrième trimestre de 2002, la demande de nomination d'un conciliateur fédéral que la société avait adressée au ministre fédéral du Travail, tel que le prévoit le Code canadien du travail, a été acceptée. Pendant que la conciliation suit son cours, le Code canadien du travail interdit le déclenchement de toute grève ou lock-out.

En janvier 2003, la société et le TWU ont signé une convention de maintien des activités, comme l'exige la loi fédérale. Cette convention prévoit le maintien des services pour les urgences du 911, les forces policières, les services d'incendie, les services ambulanciers, les hôpitaux et la garde côtière, et d'autres dispositions couvrent d'autres services d'urgence potentielle qui peuvent être nécessaires pour éviter des dangers immédiats et graves pour la santé et la sécurité du public en cas d'arrêt de travail.

Également en janvier 2003, la société et le TWU ont convenu de prolonger le processus de conciliation afin d'inclure l'examen général de tous les points en suspens et une période de conciliation de 60 jours subséquente; les dates de conciliation sont actuellement prévues au cours du troisième trimestre de 2003. Si les points en suspens ne sont pas réglés à la fin de la période de 60 jours, les parties peuvent convenir de prolonger cette phase ou, après une période de réflexion de 21 jours, une interruption de travail légale pourrait avoir lieu.

Si les parties ne peuvent s'entendre sur une nouvelle convention collective, le travail pourrait être interrompu. Puisqu'une telle interruption pourrait prendre diverses formes, il est pour ainsi dire impossible de prévoir pour l'instant les conséquences opérationnelles et financières qui pourraient en résulter.

(c) Garanties

Avec prise d'effet pour les périodes terminées après le 31 décembre 2002, les PCGR du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux et non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis; dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Garanties de bonne exécution : Les garanties de bonne exécution peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. TELUS fournit des garanties à l'égard du prix de vente des résidences principales de ses employés dans le cadre de ses politiques de réinstallation des employés. Dans l'éventualité où la société serait tenue de faire des paiements en vertu de ces garanties, elle doit acheter la propriété de l'employé (aux fins de revente immédiate). Au 31 mars 2003, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait aux garanties de bonne exécution.

Garanties financières : La société a garanti l'obligation financière d'un tiers dans le cadre d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation. La garantie vient à échéance le 31 décembre 2014, selon la méthode de l'amortissement dégressif, et la société dispose de recours limités à cet égard. Au 31 mars 2003, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à cette garantie.

Conjointement à son retrait, en 2001, des activités liées à la location de matériel, la société a fourni une garantie à un tiers à l'égard de certains baux précis associés aux actifs liés aux télécommunications et à des véhicules. Dans l'éventualité où le locataire serait en situation de défaut, la société serait tenue de faire un paiement dans la mesure où la valeur réalisée de l'actif sous-jacent serait insuffisante pour rembourser le bail; dans certains cas, la société pourrait être obligée de rembourser la valeur brute du bail et de réaliser la valeur sous-jacente de l'actif loué. Au 31 mars 2003, la société avait constaté un passif de 2,1 millions de dollars en ce qui a trait aux garanties liées aux baux.

Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 31 mars 2003, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

| (en millions) | Garanties de bonne exécution (a) | Garanties financières (a) | Total |
|---------------|--|------------------------------|---------|
| 2003 | 2,1 \$ | 12,1 \$ | 14,2 \$ |
| 2004 | — | 9,7 | 9,7 |
| 2005 | — | 7,4 | 7,4 |
| 2006 | — | 5,0 | 5,0 |
| 2007 | — | 3,1 | 3,1 |

(a) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Les modalités de ces engagements d'indemnisation viennent à échéance à différentes dates et ne sont souvent pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucune limite, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté d'assumer une quote-part des frais accrus de publication des annuaires pour l'acheteur si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications

canadiennes (le « CRTC »). La quote-part de la société est de 80 % jusqu'en mai 2006, passe à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établit ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait l'acheteur de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS éprouerait toute perte subie par l'acheteur.

Au 31 mars 2003, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

(d) Réclamations et poursuites

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages et intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société.

16. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|--|-----------------|------------------|
| Débiteurs | 87,0 \$ | (30,2) \$ |
| Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir | (53,6) | (32,8) |
| Stocks | 10,2 | 10,0 |
| Frais payés d'avance et autres | (17,5) | (39,1) |
| Créditeurs et charges à payer | (23,8) | 29,5 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 8,8 | 21,4 |
| Contributions de l'employeur aux régimes de prestations des employés | (18,0) | (11,4) |
| | (6,9) \$ | (52,6) \$ |

17. Information sectorielle

Les secteurs isolables de la société, utilisés pour les besoins de la gestion de l'entreprise, sont Communications et Mobilité. Le secteur Communications comprend ce qui suit : services de transmission de la voix locaux et interurbains, de transmission de données et autres services de télécommunications, sauf les services sans fil; le secteur Mobilité comprend ce qui suit : services cellulaires et de téléavertissement. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, ainsi que des canaux de distribution employés. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | Communications | | Mobilité | | Éliminations | | Chiffres consolidés | |
|--|----------------|------------|----------|----------|--------------|--------|---------------------|------------|
| | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 |
| Produits externes | 1 208,5 \$ | 1 250,9 \$ | 532,4 \$ | 447,1 \$ | - \$ | - \$ | 1 740,9 \$ | 1 698,0 \$ |
| Produits intersectoriels | 23,4 | 21,9 | 3,7 | 4,1 | (27,1) | (26,0) | - | - |
| Total des produits d'exploitation | 1 231,9 | 1 272,8 | 536,1 | 451,2 | (27,1) | (26,0) | 1 740,9 | 1 698,0 |
| Charges d'exploitation | 739,7 | 806,1 | 357,5 | 328,6 | (27,1) | (26,0) | 1 070,1 | 1 108,7 |
| BAIIA (a) | 492,2 \$ | 466,7 \$ | 178,6 \$ | 122,6 \$ | - \$ | - \$ | 670,8 \$ | 589,3 \$ |
| Total des dépenses en immobilisations | 153,5 \$ | 309,1 \$ | 54,3 \$ | 96,8 \$ | - \$ | - \$ | 207,8 \$ | 405,9 \$ |
| BAIIA moins le total des dépenses en immobilisations | 338,7 \$ | 157,6 \$ | 124,3 \$ | 25,8 \$ | - \$ | - \$ | 463,0 \$ | 183,4 \$ |

(a) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») s'entend de la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation, compte non tenu des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, tels qu'ils sont définis. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et le présente parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

18. Opérations entre apparentés

En 2001, la société a conclu avec Verizon Communications Inc. (« Verizon »), un actionnaire important, une convention visant l'acquisition de certains droits d'utilisation de logiciels, de technologies, de services et d'autres avantages de Verizon. Cette convention remplace et modifie une convention antérieure intervenue entre la société et GTE Corporation. Cette convention est renouvelable annuellement à l'entière discrétion de la société jusqu'au 31 décembre 2008 et elle a été renouvelée pour 2003. Au 31 mars 2003, la société avait acquis, pour un montant de 312,1 millions de dollars, des licences d'utilisation de logiciels désignés et une marque de commerce constatées dans les immobilisations et d'autres actifs à la juste valeur marchande établie à la date d'acquisition par une expertise indépendante. Dans l'hypothèse où la convention est renouvelée jusqu'en 2008, l'engagement total aux termes de la nouvelle convention s'élèvera à 377 millions de dollars US pour la période de 2001 à 2008 et l'engagement demeurant en vigueur après le 31 mars 2003 s'établira à 117 millions de dollars US. La société a également reçu et passé en charges des services continus et d'autres avantages dans le cadre normal de ses activités, selon les conditions et modalités du marché; la société devait à Verizon, en chiffres nets et en incluant les dividendes à payer, 43,0 millions de dollars au 31 mars 2003 (75,4 millions de dollars au 31 décembre 2002).

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|---------|---------|
| Convention conclue avec Verizon | | |
| Licences d'utilisation de logiciels désignés et marque de commerce acquises et constatées à titre d'immobilisations et autres | - \$ | 26,3 \$ |
| Services continus et autres avantages passés en charges | 7,5 \$ | 13,5 \$ |
| Ventes à Verizon (utilisation par les clients de Verizon de l'infrastructure de télécommunications de TELUS et d'autres ressources) | 12,1 \$ | 5,9 \$ |
| Achats à Verizon (utilisation par les clients de TELUS de l'infrastructure de télécommunications de Verizon et d'autres ressources) | 8,7 \$ | 8,5 \$ |

Tout comme les autres actionnaires de la société et dans la même mesure que ceux-ci, Verizon a le droit de participer au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la société (voir la note 14 g). Le tableau suivant présente un résumé des opérations sur dividendes de la société avec Verizon, lesquelles sont toutes incluses ailleurs dans les présents états financiers sous des rubriques similaires.

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|---------|---------|
| Dividendes déclarés attribuables à l'actionariat de Verizon | | |
| - pour paiement en espèces | 10,5 \$ | - \$ |
| - pour réinvestissement en actions nouvellement émises | 0,5 | 10,9 |
| | 11,0 | 10,9 |
| Paiements en espèces | 10,5 | - |
| Réinvestissement en actions nouvellement émises | 0,5 | 10,7 |
| | 11,0 | 10,7 |
| Variation des dividendes payables à Verizon | - | 0,2 |
| Dividendes à payer à Verizon, au début | 11,0 | 10,7 |
| Dividendes à payer à Verizon, à la fin | 11,0 \$ | 10,9 \$ |

19. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR canadiens. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus aux États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR canadiens et les PCGR américains auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|----------|--------------|
| Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR canadiens | 91,2 \$ | (0,8) \$ |
| Retraitements | | |
| Diminution de l'amortissement (b) | 8,9 | 8,9 |
| Diminution des intérêts débiteurs (c) | 2,4 | 2,4 |
| Amortissement des actifs incorporels (d) | (20,5) | (20,5) |
| Modification des avantages sociaux futurs (e) | (4,2) | (4,2) |
| Moins-value de l'actif – diminution de l'amortissement (f) | 18,0 | 18,0 |
| Intérêts sur les débetures convertibles (g) | (1,7) | (1,6) |
| Comptabilisation des instruments dérivés (h) | 1,1 | (1,1) |
| Impôts sur les retraitements ci-dessus | (1,7) | (2,6) |
| Bénéfice (perte) avant l'incidence de la modification d'une convention comptable | 93,5 | (1,5) |
| Incidence de la modification de la convention comptable relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels (i) | - | (1 701,6) |
| Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR américains | 93,5 | (1 703,1) |
| Autres composantes du résultat global (h) (m) | 19,4 | (49,0) |
| Résultat global selon les PCGR américains | 112,9 \$ | (1 752,1) \$ |
| Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par action selon les PCGR américains : | | |
| Avant l'incidence de la modification de la convention comptable relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels | 0,27 \$ | (0,01) \$ |
| Incidence de la modification de la convention comptable relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels (i) | - | (5,60) |
| Bénéfice net (perte nette) | 0,27 \$ | (5,61) \$ |

Le tableau qui suit présente les retraitements effectués aux postes les plus importants du bilan de manière à refléter l'application des PCGR américains :

| (en millions) | Au 31 mars 2003 | Au 31 décembre 2002 |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Actif à court terme | 1 337,8 \$ | 1 173,2 \$ |
| Immobilisations | | |
| Immobilisations corporelles et autres | 7 796,2 | 7 926,0 |
| Actifs incorporels amortissables | 2 813,2 | 2 901,6 |
| Actifs incorporels à durée de vie indéfinie | 2 950,1 | 2 950,1 |
| Écarts d'acquisition | 3 543,3 | 3 543,2 |
| Impôts sur les bénéfices reportés | 948,6 | 1 174,7 |
| Autres actifs | 859,7 | 979,9 |
| | 20 248,9 \$ | 20 648,7 \$ |
| Passif à court terme | 1 977,2 \$ | 2 181,0 \$ |
| Dette à long terme | 7 883,0 | 8 364,9 |
| Autres passifs à long terme | 710,0 | 499,7 |
| Impôts sur les bénéfices reportés | 1 645,7 | 1 655,1 |
| Part des actionnaires sans contrôle | 11,4 | 11,2 |
| Capitaux propres | 8 021,6 | 7 936,8 |
| | 20 248,9 \$ | 20 648,7 \$ |

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres en tenant compte des différences entre les PCGR canadiens et américains :

| Au 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|--|------------|------------|
| Capitaux propres selon les PCGR canadiens | 6 498,8 \$ | 6 394,1 \$ |
| Retraitements: | | |
| Méthode de l'acquisition contre méthode de la fusion d'intérêts communs (a) – (e), (j) | 1 537,5 | 1 570,4 |
| Moins-value de l'actif (f) | (24,9) | (69,0) |
| Reclassement des débiteurs convertibles des capitaux propres à la dette (g) | (151,2) | (149,6) |
| Comptabilisation des instruments dérivés (h) | (2,5) | (3,8) |
| Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet (k) | 123,5 | 123,5 |
| Autres éléments du résultat global (m) | 40,4 | (68,9) |
| Capitaux propres selon les PCGR américains | 8 021,6 \$ | 7 796,7 \$ |

(a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement d'entreprises entre BC TELECOM et TELUS Corporation (sous la dénomination de TELUS Holdings Inc., société liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR canadiens. Selon les PCGR canadiens, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a entraîné le retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR américains, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

(b) Amortissement

Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, les immobilisations de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisées à leur juste valeur, plutôt qu'à leur coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, leur amortissement selon les PCGR américains différera.

(c) Intérêts

Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, la dette à long terme de TELUS au moment de l'acquisition a été comptabilisée à sa juste valeur, plutôt qu'à son coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, les intérêts débiteurs sur cette dette selon les PCGR américains différeront.

(d) Actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur, leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR américains. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

(e) Avantages sociaux futurs

Selon les PCGR américains, les actifs et les obligations du régime d'avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR canadiens a été modifiée pour la rapprocher davantage de la comptabilisation selon les PCGR américains, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR canadiens prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin d'être conforme aux PCGR américains, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

(f) Moins-value de l'actif

Au premier trimestre de 1998, BC TELECOM a comptabilisé une charge au titre de la dépréciation des immobilisations. L'évaluation de la moins-value des immobilisations ne prévoit pas l'actualisation des flux de trésorerie nets futurs estimatifs dans le calcul de la valeur recouvrable nette. Selon les PCGR canadiens, au moment de l'évaluation, le montant constaté de la perte de valeur correspondait à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, tandis que suivant les PCGR américains, le montant constaté de la perte de valeur correspondait à l'excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés ayant servi à déterminer la

valeur recouvrable nette. Selon les PCGR américains, le montant après impôts passé en charges en 1998 aurait été plus élevé de 232,2 millions de dollars et il n'aurait pas été considéré comme un élément extraordinaire. L'amortissement annuel serait inférieur de quelque 72 millions de dollars par suite de la comptabilisation de cette perte de valeur supérieure selon les PCGR américains.

(g) Débentures convertibles

Selon les PCGR canadiens, les instruments financiers tels que les débentures convertibles sont classés comme des dettes ou des capitaux propres en fonction de leur nature plutôt que de leur forme juridique. Par conséquent, en raison de la nature de l'opération, les débentures convertibles ont été classées comme des capitaux propres, et la charge d'intérêts correspondante ainsi que l'amortissement des frais d'émission sont imputés aux bénéfices non répartis plutôt qu'aux résultats consolidés. Selon les PCGR américains, les débentures convertibles seraient comprises dans la dette à long terme, et intérêts débiteurs correspondants ainsi que l'amortissement des frais d'émission seraient imputés aux résultats consolidés.

(h) Comptabilisation des instruments dérivés

Le 1^{er} janvier 2001, la société a adopté les recommandations du SFAS 133, intitulé « Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities ». Cette norme exige que tous les instruments dérivés soient comptabilisés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Les PCGR canadiens prévoient un traitement comptable différent pour les instruments financiers. Selon les PCGR américains, les instruments dérivés qui constituent des couvertures de juste valeur, y compris les instruments financiers couverts, sont évalués à la valeur marchande et les ajustements sont reflétés dans les résultats. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la valeur marchande, et les ajustements sont reflétés dans le résultat global.

(i) Perte de valeur transitoire des actifs incorporels et écarts d'acquisition

Les nouveaux principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis relatifs aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie (SFAS 142, « Goodwill and Other Intangible Assets ») s'appliquent à la société à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans le cadre des dispositions transitoires, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ont été soumis à un test de dépréciation au 1^{er} janvier 2002. Toute perte de valeur transitoire est considérée comme découlant d'une modification de convention comptable et imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel la modification prend effet, après le bénéfice net d'exploitation. En raison des traitements comptables différents utilisés dans le cadre de la fusion de BC TELECOM et de TELUS (voir les rubriques a) et d) ci-dessus), la valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie diffère considérablement si elle est constatée selon les PCGR canadiens ou les PCGR américains. Au moment de l'évaluation de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie, la société a déterminé qu'il fallait constater une perte de valeur transitoire de 595,2 millions de dollars (910,0 millions de dollars avant impôts) selon les PCGR canadiens et une perte de valeur transitoire de 1 701,6 millions de dollars (2 609,7 millions de dollars avant impôts) selon les PCGR américains. Dans les deux cas, la perte de valeur transitoire a contribué à ramener la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie au même montant, éliminant du coup la différence entre les PCGR.

Les écarts d'acquisition devaient aussi être soumis à un test de dépréciation au 1^{er} janvier 2002, au plus tard le 30 juin 2002, et toute perte de valeur transitoire doit être également considérée comme découlant d'une modification de convention comptable et présentée aux résultats de l'exercice au cours duquel la modification prend effet, après le bénéfice net d'exploitation. La société a effectué ce test au premier trimestre de 2002. La société a évalué ses écarts d'acquisition en appliquant la méthode prescrite, qui consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation à leur valeur comptable, et a déterminé qu'ils n'avaient pas subi de perte de valeur transitoire. Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a eu recours à une combinaison du modèle des flux de trésorerie actualisés et de la méthode de l'analyse comparative pour déterminer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

(j) Écart d'acquisition

Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart

d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

(k) Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet

Selon les PCGR américains, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR canadiens, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR américains est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR canadiens. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

(l) Rémunération à base d'actions

Selon les principes comptables généralement reconnus, la société est tenue de présenter l'incidence qu'aurait le recours à la méthode de la comptabilisation à la juste valeur de la rémunération à base d'actions sur les résultats et les résultats par action. Selon les PCGR canadiens, cette exigence d'information s'applique aux attributions faites après 2001; selon les PCGR américains, elle s'applique aux attributions faites après 1994. La juste valeur des options attribuées par la société en 2003 et en 2002 et les hypothèses moyennes pondérées ayant servi à estimer cette juste valeur sont présentées à la note 7. En utilisant les justes valeurs présentées à la note 7, cette incidence se traduirait approximativement par les montants pro forma que voici :

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions, sauf les montants par action) | 2003 | 2002 |
|--|---------|--------------|
| Charge de rémunération | 12,3 \$ | 19,4 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) | | |
| Présenté(e) | 93,5 \$ | (1 703,1) \$ |
| Pro forma | 81,2 \$ | (1 722,5) \$ |
| Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire et action sans droit de vote | | |
| Bénéfice (perte) de base et dilué(e) | | |
| Présenté(e) | 0,27 \$ | (5,61) \$ |
| Pro forma | 0,23 \$ | (5,67) \$ |

(m) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR américains - résultat global

Le SFAS 130, intitulé « Reporting Comprehensive Income », exige qu'un état du résultat global soit présenté au même titre que les autres états financiers. Le résultat global, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toute variation des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées. À l'heure actuelle, les PCGR canadiens n'exigent pas la présentation du résultat global.

| Trimestres terminés les 31 mars (en millions) | 2003 | 2002 |
|---|---------|-----------|
| Variation de la juste valeur non matérialisée des couvertures de flux de trésorerie (h) | 24,2 \$ | (84,3) \$ |
| Passif minimum au titre des prestations | (0,9) | - |
| | 23,3 | (84,3) |
| Charge (recouvrement) d'impôts | 3,9 | (35,3) |
| Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) | 19,4 \$ | (49,0) \$ |

(n) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

À compter du 1^{er} janvier 2003, les nouveaux principes comptables généralement reconnus associés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'appliquent à la société (SFAS 143, intitulé « Accounting for Asset Retirement Obligations »). La nouvelle norme vise la constatation et l'évaluation des passifs au titre des obligations réglementaires, contractuelles ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, normalement au moment où ils sont engagés, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale de ces actifs. Les obligations sont initialement évaluées à leur juste valeur (au moyen de la méthode fondée sur l'actualisation) et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable des actifs en cause. Dans les périodes subséquentes, la société doit constater les variations de passif résultant de l'écoulement du temps et de la révision de l'échéancier du montant de flux de trésorerie futurs sous-

jacents. Le coût de la mise hors service des immobilisations est amorti de la même façon que l'actif en cause; les variations de passif résultant de l'écoulement du temps servent également à déterminer les résultats de l'exploitation.

Tous les montants découlant de l'application de cette convention comptable sont négligeables.

20. Chiffres comparatifs

Les montants au 31 décembre 2002 et au 31 mars 2002 ont été retraités, s'il y avait lieu, afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour 2003.